

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 2012

présenté par
M. Plisson, rapporteur

ARTICLE 31

A l'alinéa 4, substituer aux mots :

« situé à proximité d'une frontière, la composition mentionnée au premier alinéa est complétée afin d'inclure des membres issus des pays étrangers »,

les mots :

« localisé dans un département frontalier, la composition de la commission mentionnée au I est complétée afin d'inclure des membres issus des États ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion de « proximité » d'une frontière n'apparaît guère explicite. Mieux vaut préciser la portée de l'alinéa 4 en faisant référence aux limites départementales.

Le présent amendement procède également à des améliorations de nature rédactionnelle.